Dynamique

Aperçu du FNB
FNB actif d'actions privilégiées Dynamique
DXP
31 mars 2026

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB actif d'actions privilégiées Dynamique. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (« FNB »). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (le « gestionnaire ») au 1-866-977-0477 ou écrivez à invest@dynamic.ca ou visitez le www.dynamic.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB:	20 janvier 2017	**Gestionnaire du fonds :**	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale au 28 février 2026 :	630,9 M $	**Gestionnaire de portefeuille :**	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Ratio des frais de gestion (« RFG ») :	0,65 %	**Distributions :**	Mensuelles

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 28 février 2026)

Symbole boursier :	DXP	**Volume quotidien moyen :**	82 868 parts
Bourse :	TSX	**Nombre de jours de négociation :**	250 sur 250 jours de bourse
Monnaie :	Dollars canadiens		

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 28 février 2026)

Cours du marché :	21,76 $ - 26,09 $	**Écart acheteur-vendeur moyen :**	0,19 %
Valeur liquidative :	21,89 $ - 26,02 $		

Pour obtenir les versions à jour du Bref aperçu, de l'Information sur les opérations et de l'Information sur l'établissement du prix, visitez le www.dynamic.ca.

Dans quoi le FNB investit-il ?

Le FNB investit principalement dans des actions privilégiées d'entreprises situées au Canada.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 28 février 2026. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 28 février 2026)

1.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,1 %
2.	La Banque Toronto-Dominion, 5,909 % 31 janv. 85	3,8 %
3.	Banque Nationale du Canada 4,050 % 15 août 81	3,3 %
4.	Banque Canadienne Impériale de Commerce 1,000 % 28 janv. 86	2,5 %
5.	Banque Canadienne Impériale de Commerce 4,00 % 28 janv. 82	2,5 %
6.	Enbridge Inc., 3,737 %, série 3	2,0 %
7.	BCE Inc., 2,954 %, priv. de premier rang, série AK	1,8 %
8.	Corporation TC Énergie, 3,903 %, priv. de premier rang, série 7	1,6 %
9.	Fortis Inc., 3,913 %, rachetables, série M	1,6 %
10.	Corporation TC Énergie, 3,479 %, priv. de premier rang, série 1	1,5 %
Pourcentage total des 10 principaux placements:		**25,7 %**
Nombre total de placements		**159**

Répartition des placements (au 28 février 2026)

Services financiers	32,9 %
Sociétés	21,8 %
Énergie	19,1 %
Services publics	16,1 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,1 %
Services de communication	4,1 %
Autres éléments d'actif (de passif) nets	0,6 %
Biens de consommation de base	0,3 %

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés au FNB est de regarder la variation de son rendement, c'est-à-dire la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Évaluation du risque

Le Gestionnaire estime que la volatilité de ce FNB est **moyen**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	De faible à moyen	**Moyen**	De moyen à élevé	Élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et sur les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 8 dernières années civiles.

Les frais du FNB ont été déduits du rendement[1] exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB.

[1] Le rendement est calculé en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique vous indique le rendement des parts du FNB au cours de chacune des 8 dernières années civiles. La valeur du FNB a diminué au cours de 2 des 8 dernières années civiles. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.

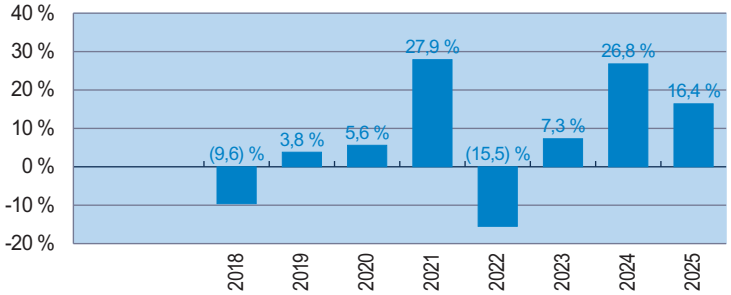

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur une période de 3 mois au cours des 8 dernières années. Ces rendements peuvent augmenter ou diminuer dans le futur. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous avez investi 1 000 $ au début de la période
Meilleur rendement	17,3 %	31 août 2020	Votre placement atteindrait 1 173 $
Pire rendement	(23,3) %	31 mars 2020	Votre placement diminuerait à 767 $

Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 $ dans le FNB à sa création détient aujourd'hui 1 971 $. Il s'agit d'un rendement annuel composé de 7,7 %.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et la variation de la valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le **cours acheteur** et le **cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative. Celle-ci est calculée après la fin de chaque jour de bourse et correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- cherchent une revenu en dividendes tout en assurant la préservation du capital.;
- peuvent accepter que le rendement fluctue quelque peu et investissent de moyen à long terme;
- peuvent tolérer le niveau de risque indiqué ci-dessus.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2025, les frais du FNB s'élevaient à 0,69 % de sa valeur, ce qui correspond à 6,90 $ par tranche de 1 000 $ investie.

Ratio des frais de gestion (« RFG »)	**Taux annuel** (en % de la valeur du FNB)
Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB.	0,65 %
Ratio des frais d'opérations (« RFO ») Il s'agit des frais d'opérations du FNB.	0,04 %
Frais du FNB	**0,69 %**

Commission de suivi
La commission de suivi est une commission courante. Elle est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Cette commission rémunère les services et/ou les conseils qui vous sont fournis par votre représentant et sa société.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

3. Autres frais

Frais	Ce que vous payez
Frais d'administration	Un montant convenu entre le gestionnaire et le courtier désigné ou un courtier peut être imposé afin de compenser certains frais d'opérations associés à une émission, à un échange ou à un rachat de parts du FNB. Ces frais ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'intermédiaire des services de la TSX.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.
Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'informations du FNB, communiquez avec le gestionnaire ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
40, rue Temperance, 16e étage
Toronto, Ontario M5H 0B4

Sans frais : 1-866-977-0477
Courriel : invest@dynamic.ca
Site Web : www.dynamic.ca